



Avenant

Prestation de service « Contrat enfance jeunesse »

Commune de Bouc Bel Air

Entre:

LA COMMUNE DE BOUC BEL AIR

Représentée par :

Monsieur Richard MALLIE, Maire

Dont le siège est situé:

Hôtel de Ville – Place de l'Hôtel de Ville – 13320 BOUC BEL AIR

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et:

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Représentée par :

Monsieur Yves FASANARO, Directeur Général,

Dont le siège est situé:

215 chemin de Gibbes – 13348 MARSEILLE cedex 20

Ci-après désignée « la Caf ».

Tableau récapitulatif financier COMMUNE DE BOUC BEL AIR Date d'effet: 01/01/2022

MONTANTS PSEJ LIMITATIFS	Année 2022 Total	9 541,64 E 9 541,64 E	9541,646 9541,646		9 541,64 € 9 541,64 €			
	Nom Action	Poste de Coordination	Total Accueil Enfance	Total Accueil Jeunesse	Total Action nouvelle	Total Accueil Enfance	Total Accueil Jeunesse	Total Action antérieure
	Nature Action	Poste de Coordination			TOTAL			TOTAL
	Typologie Type Action	Action nouvelle Pilotage Jennesse						

Fait à Marseille, le 14 septembre 2022, en 3 exemplaires

LE DIRECTEUR GENERAL

de la CAF 13

Yves FASANARO

Yves Formether

de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches - du - Rhône 215 Chemin de Gibbes 13343 MARSEILLE Cedex 20

Richard MALLIE (cachet)

de la COMMUNE de BOUC BEL AIR

LE MAIRE

Bouc Bel Air, le

•

Article 2: Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(ses) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Fait à Marseille, le 14 septembre 2022 en 3 exemplaires originaux

Bouc Bel Air, le ?9/M./.29.2.3.

Marseille, le9-9EP. 2022

LE MAIRE de la COMMUNE de BOUC BELAIR

Richard MALLIE

(cachet)

MAIRIE DE BOUC-BILL

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL de la CAF 13

Yves FASANARQ

(cachet)

Yves FASANARO Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches - du - Rhône 215 Chemin de Gibbes 13348 MARSEILLE Cedex 20

Préambule

Dans un contexte de crise sanitaire et dans l'objectif de garantir un maintien des financements aux équipements et services, la branche famille adapte sa trajectoire de déploiement des Ctg et de mise en œuvre de la réforme des financements bonifiés telle que prévu par la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat. Il est convenu que la convention d'objectifs et de financement prestation de service « contrat enfance jeunesse » entre la Caf et la Commune de Bouc Bel Air du 10 décembre 2018 est modifiée et prolongée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte l'intégration et /ou la modification des actions sur le champ de l'enfance et/ou de la jeunesse. Il modifie également l'article relatif à la durée et la révision des termes de la convention initiale.

Les modalités de financement

Sous réserve que la Caf dispose au préalable de la délibération du conseil municipal, le présent avenant intègre la(les) action(s) mentionnée(s) ci-après, antérieurement inscrite(s) dans une convention « Contrat enfance et jeunesse » autre que la présente.

Nom de l'action	Date de fin de droit Psej
Poste de coordination	31/12/2022

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

Effet et durée de la convention

Les effets de la convention d'objectif et de financement, annexes comprises, conclue du 01/01/2018 au 31/12/2021, sont prolongés jusqu'au 31/12/2022.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

ANNEXE 2: SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

	capacité d'accneil
2022	Nombre unités de référence
	tanx occupation
	capacité d'accueil de l'existant
	Nombre unités de référence de l'existant
	taux umités de Occupation référence de l'existant de l'existant
	Nom action
	Polocie

(01/01/2021)			
Action nouvelle	Action nouvelle Poste de coordination	0	,50 ETP

MODULE

Fait à Marseille, le 14 septembre 2022, en 3 exemplaires originaux

Marseille, le 1.9.. SEP, 2022

LE DIRECTEUR GENERAL de la CAF 13

de la COMMUNE de BOUC BEL AIR

LE MAIRE

Bouc Bel Air, le

Richard MALLIE

(cachet)

Yves FASANARO (cachet)

Yvez hazhashko Directeur Général

des Bouches - du - Rhâns 215 Chemin de Cabans 13348 MANGELLE CAMANGE

7			
•			
*:			
•			